

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. **Procédure de passation** : Procédure adaptée passée en application des articles L 2123-1 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique. Les prestations donneront lieu à un marché unique, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.
2. **Identification de l'organisme qui passe le marché** :
Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG 2, route Ecospace - BP 93 077– 67125 MOLSHEIM CEDEX
3. **Objet du marché de travaux** :
Ville de Molsheim – Alimentation en eau potable – rénovation du réseau rue Henri Meck
4. **Nature des travaux** :
Fourniture et pose d'une conduite d'eau potable en fonte ductile classe 50 DN250mm sur une longueur de 380 mètres, avec rénovation de 6 branchements particuliers.
5. **Délai d'exécution maximum des travaux** : Huit semaines
6. **Modalités d'obtention des Dossiers de Consultation des Entreprises** : Par téléchargement sur le site <https://alsacemarchespublics.eu/>
7. **Renseignements administratifs et techniques à demander à** :
Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG - Service Eau et Assainissement
2, Route Ecospace - BP 93 077 – 67125 MOLSHEIM CEDEX – Tél. : 03.88.49.82.58 - Courriel : iroehry@cc-molsheim-mutzig.fr
8. **Renseignements et justificatifs à fournir** : ceux mentionnés dans le Règlement de la Consultation.
9. **Modalités de réception des offres** :
 - Date limite de réception : **Lundi 10 janvier 2022 à 12 heures**,
 - **Les réponses électroniques via la plateforme Alsace Marchés Publics sont obligatoires.**
10. **Modalité d'attribution du marché** :
Les critères pondérés retenus par le Pouvoir Adjudicateur sont :
 - ☞ **Le prix (40%)**.
 - ☞ **La valeur technique de l'offre (60%)** : elle sera appréciée en fonction des sous critères suivants à détailler dans l'annexe au règlement de consultation qui est à fournir complétée dans l'offre et détaillant :
 - Moyens humains affectés au chantier : (10 %)
 - Moyens matériels affectés au chantier : (10 %)
 - Matériaux : (10 %)
 - Mesures particulières prises en faveur de l'environnement urbain : (10 %)
 - Mesures particulières prises en faveur de l'hygiène et de la sécurité : (10%)
 - Planning des travaux : (10 %)
11. **Délai de validité des offres** : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
12. **Procédures de recours** :
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Strasbourg – 31, Avenue de la Paix BP 1038F – 67070 STRASBOURG
Tél. : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66 – Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Introduction des recours : Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative dans les 2 mois à compter de la date de publication du présent avis et jusqu'à la signature du marché
13. **Date d'envoi de l'avis à la publication** : le 2 décembre 2021

Le Président, Laurent FURST